



Versailles, le 02 DEC. 2013

Mesdames, Messieurs,

D'ici l'année 2016, la ville de Versailles va être intégralement équipée de la fibre optique, la plaçant dès lors parmi les villes les plus avancées pour l'accès aux réseaux numériques à très haut débit. Les premiers raccordements sont ainsi attendus dès l'année prochaine. Vecteur d'avenir dans l'échange de données et les communications, la fibre optique présente des avantages technologiques considérables, tant en vitesse de débit, ce qui permettra de développer de nombreux usages et services.

Afin de relever le défi d'équiper intégralement la France à l'horizon 2020 et donc de ne pas disperser la capacité d'investissement des acteurs de la fibre, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) a désigné l'opérateur SFR comme le maître d'ouvrage unique pour déployer ce réseau à Versailles. SFR conduit en conséquence ces travaux pour le compte de tous les fournisseurs d'accès internet qui souhaiteraient commercialiser un service par fibre optique dans notre ville.

Dans ce cadre, les représentants de SFR ont besoin de votre accord personnel, si vous êtes propriétaire unique de votre bâtiment, ou de celui de votre Assemblée Générale dans le cas de copropriétés, afin de recueillir les « autorisations d'immeuble » lui permettant de raccorder la fibre optique jusqu'à l'entrée de votre logement.

Le coût de cette intervention est intégralement pris en charge par SFR ; il ne vous coûtera donc rien. L'opérateur a pris l'engagement de réaliser les travaux de raccordement suivant les règles de l'art, et je serai particulièrement vigilant à la qualité de l'insertion urbaine des nouveaux équipements.

Enfin, point non négligeable, les occupants des immeubles « fibrés » n'auront aucune obligation d'être abonnés à SFR ; vous resterez absolument libres de choisir l'opérateur de votre choix pour vos équipements personnels (internet, wifi, ect.) voire de refuser l'activation du service d'accès à internet par très haut débit. Dans ce cas, rien ne changerait pour vous, si ce n'est d'avoir équipé votre bâtiment à titre gratuit, vous réservant la capacité de vous abonner un jour.

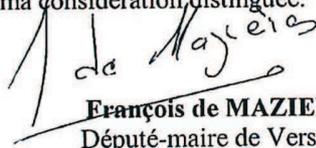
Une première réunion publique a été organisée le 21 mai 2013. Il est important de poursuivre cette information sur le déploiement afin d'accompagner les syndics dans cette phase de mise en œuvre.

Je vous invite donc à une deuxième réunion d'information, en présence de SFR, qui sera organisée le

Lundi 16 décembre 2013
de 18h30 à 20h

dans la grande salle de l'Université Inter âges

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.


François de MAZIERES
Député-maire de Versailles

DESTINATAIRES

Syndics de copropriétés

Présidents de copropriétés

Mairie de Versailles – Direction de la Voirie

Références à rappeler : CG/VR/100 - Affaire suivie par : Cécile GAMBELIN

RP1144 - 78011 Versailles cedex - Téléphone : 01 30 97 81 53 - Télécopieur : 01 30 97 82 61

Site internet : <http://www.mairie-versailles.fr>